Séminaire de printemps

L'évaluation : nécessité scientifique ou servitude volontaire ?

Pourquoi nous avons voulu ce séminaire

Depuis la loi d'août 2004, l'Évaluation des Pratiques Professionnelles (EPP) est devenue une obligation légale - sous prétexte de qualité et de scientificité -, opposable à tous les médecins : nous ne pouvons nous y soustraire sous peine de sanctions.

L'idéologie évaluative dépasse très largement le champ de la médecine. Elle est devenue une revendication sociale majeure inféodée au diktat de la labellisation et de la garantie absolue que l'on tend vers le risque zéro. Il s'agit d'éviter toute mise en accusation en cas d'accident. Rien ne doit pouvoir être reproché. La preuve doit être faite que tout a été prévu selon les standards du moment : il n'est pas nécessaire de penser.

L'évaluation est sous-tendue par les deux maîtres mots de l'économie de marché : "productivité" et "compétitivité", auxquels on pourrait ajouter "impunité". La norme se substitue à l'éthique.

Énoncée comme telle, l'évaluation aurait dû susciter l'opposition des syndicats et organisations représentatives des médecins en général. Cela n'a pas été le cas. Ils s'en sont emparés, du temps même où cela n'était qu'une démarche volontaire, dans l'objectif ou plutôt l'illusion d'une valorisation de la profession. Avait-on vraiment besoin d'en passer par là pour faire reconnaître l'importance et la qualité de notre travail ?

En psychiatrie, syndicats et associations mesurent fort bien les dangers de dévoiement et de dénaturation de la pratique dans tous les secteurs d'activité, ambulatoire, médico-social, hospitaliers publics et privés. En effet, les dangers pour notre exercice sont majeurs :

• C'est le risque du réductionnisme scientifique à la pensée unique validée par l'université selon l'idéologie dominante du moment.

• C'est le risque de l'uniformisation des pratiques sous l'égide de la protocolisation.

• C'est le risque d'un désengagement individuel avec l'abandon de toute inventivité et de toute implication dans la démarche thérapeutique.

• C'est l'illusion d'un pôle d'excellence qui réserverait à quelques-uns une position de maître que chacun devrait penser pouvoir atteindre.

Et pourtant, nous avons des outils pour rendre compte d'une démarche réflexive permanente du psychiatre sur sa pratique, autre qu'une évaluation à visée normative. Ces outils se réfèrent au concept d'inter formation qui est depuis son origine un principe fondamental de l'Association Française des Psychiatres d'Exercice Privé.

Les psychiatres en sont donc coutumiers depuis fort longtemps, comme les médecins généralistes dans le cadre des « groupes Balint ».

Puisque la loi nous l'impose, c'est sans doute à ce cadre que nous pouvons faire appel.

Notre séminaire sera l'occasion d'examiner tous ces aspects.